

Direction Travaux des assemblées/Affaires juridiques
Service Travaux des assemblées
MDT/IM

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2011

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Mme Ghislaine LAMY

ADOPTE A L'UNANIMITE

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. CHEVALIER indique qu'il souhaite aborder une question diverse en fin de séance.
Mme RONDEAU aura également une question diverse.

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES/AFFAIRES JURIDIQUES

1

Contentieux judiciaire

Défense des intérêts de la Ville de Champigny dans le contentieux qui l'oppose à M. et Mme WARMBERG devant le Tribunal de Grande Instance de Créteil dans le cadre de leur demande complétive à l'encontre de la commune suite au rapport d'expertise du 15 octobre 2008.

Désignation de la SCP d'avocats SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITSCH et associés, 6 avenue de Villars 75007 PARIS pour représenter la Ville de Champigny devant le Tribunal de Grande Instance de Créteil

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

2

Programme d'investissement 2010.

Contrat de financement avec la Caisse d'Epargne d'un montant de 8 000 000 euros pour le budget de la Ville.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3

Modification de l'arrêté de création de la régie d'avances instituée auprès du CMA Gérard Philipe, sis 54 boulevard du Château pour le paiement de frais concernant les achats de prestations, de petits matériels, de petites réceptions, de consommables (alimentation, boissons), de documentation et de développement photos.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

4

Utilisation par la Ville pour la saison 2010/2011 des terrains de football mis à disposition par l'Entente Interdépartementale de Gestion du Parc du Tremblay :

1/ Terrain n° 6, le samedi après midi, moyennant une redevance de 279 euros

2/ Terrain n°5, le samedi après midi, moyennant une redevance de 216 euros

3/ Terrain n°8, le dimanche après midi, moyennant une redevance de 279 euros

4/ Terrain n°4, le samedi après midi, moyennant une redevance de 432 euros

soit une dépense totale de 1206 euros

Commission concernée :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

5

Police d'assurance véhicules, à effet du 1er janvier 2006 pour une durée de 5 ans, contractée par l'intermédiaire du Cabinet ASTER auprès du groupe AZUR, remplacé à compter du 1er janvier 2008 par la Société COVEA FLEET.

Modifications intervenues dans la composition du parc automobile de la Ville au cours de l'exercice 2009 engendrant une régularisation de la prime due pour l'exercice 2009 et un réajustement de la prime annuelle versée au 1er janvier 2010.

Cotisation supplémentaire de 269,42 euros.

Approbation de l'avenant n° 4 établi à cet effet.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

6

Approbation de la convention de mise à disposition de la modulothèque « en tête à tête avec la terre » du 22 novembre au 31 novembre 2010 à intervenir entre l'association Petits débrouillards Ile de France - 13/15 allée Jacquard - 91000 EVRY et la Ville de Champigny sur Marne.

Commission concernée :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

7

Droit de voirie 2011.

Nouveaux tarifs applicables pour l'année 2011.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

DIRECTION DES POLITIQUE CULTURELLE

8

Fixation du tarif de l'acquisition des œuvres de la lauréate 2010 de la Biennale d'Arts Contemporains (le CRAC)

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

9

Fixation du tarif du concert européen, le 28 novembre 2010, donné par l'école de musique

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

DIRECTION DE LA JEUNESSE

10

Organisation d'un séjour de ski en direction de 24 jeunes (11-15 ans) assistés par 4 accompagnateurs pour la période du samedi 12 février 2011 au samedi 19 février 2011 à Vaujany (38114)

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

Coût de la prestation (hébergement, pension complète, location du matériel de ski, forfait de ski, transport aller et retour et cours de ski) : 15 260 euros : 28 = 545 euros

Coût des activités diverses : 280 euros : 28 = 10 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 15 540 euros : 28 = 555 euros

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

11

Organisation d'un séjour en direction de 24 jeunes (11-15 ans) assistés par 4 accompagnateurs pour la période du samedi 12 février 2011 au samedi 19 février 2011 au Chalet Côte Belle à Vaujany (38114).

Convention entre ATR "Alpes Tours Réservations" - ZA du pré de la Dame Jeanne - 60128 Plailly et la Ville de Champigny représentée par le 1er maire adjoint M. Christian FAUTRE

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

12

Organisation d'un séjour de ski en direction de 40 jeunes (15-17 ans) assistés par 8 accompagnateurs pour la période du samedi 12 février au samedi 19 février 2011 à Chatel - Le Soleil Levant, en Savoie 73300

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

Coût de la prestation (hébergement, pension complète, location du matériel de ski, cours de ski, activités diverses, transport aller et retour) : 25 812 euros : 48 = 537,75 euros

Coût des activités diverses : 1440 euros : 48 = 30 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 27 252 euros : 48 = 567,75 euros

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

13

Organisation d'un séjour en direction de 40 jeunes (15-17 ans) assistés par 8 accompagnateurs pour la période du samedi 12 février au samedi 19 février 2011 à Chatel - Le Soleil Levant - Savoie 73300.

Convention entre l'Agence Evad&vous - 10 rue des Fuchsias - 54130 Saint Max - représenté par le responsable, M. Francis Fehlen et la ville de Champigny représentée par le 1er maire adjoint, M. Christian FAUTRE

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Intervention de M. FUCHS à propos de l'arrêté n°2. Il souhaite des précisions.

Réponse de Monsieur le Maire qui donne un certain nombre d'indications et dit à M. FUCHS que l'arrêté en question va lui être remis.

Monsieur le Maire informe les conseillers du calendrier à venir en rapport avec le budget d'exigence présenté au conseil municipal le 15 décembre.

« Fin décembre, j'ai été amené à transmettre au préfet du Val de Marne le budget de la ville. A l'occasion du conseil municipal extraordinaire, le 15 décembre dernier, nous avons adopté avec la majorité un budget vérité, un budget d'exigence dans lequel le manque à gagner dû au gel des dotations d'Etat et au transfert de charges, au mécanisme de compensation, je dirais de mauvaise compensation, de la taxe professionnelle après sa transformation, nous avait amenés à inscrire en recettes une recette légitime de 6.500.000 euros. Le préfet a interprété cette exigence campinoise comme non conforme aux dotations annoncées par l'Etat. Il a saisi la Chambre régionale des comptes dès le 4 janvier. Cette instance de contrôle a été rencontrée par la ville. Nous avons pu la recevoir pour lui donner tous les éléments et préciser notre démarche et nos choix y compris pour un nouveau budget. La Chambre régionale des comptes dispose maintenant d'un mois maximum pour répondre au préfet. Ce dernier formulera alors

des préconisations à l'égard de la ville. Il peut demander la réunion du conseil municipal dans un délai d'un mois maximum, soit début mars au plus tard, pour voter un budget rééquilibré, un budget plus contraint, je le traduirai ainsi, par le retrait de tout ce que l'Etat nous doit mais se refuse à discuter. La majorité se bat pour des recettes légitimes et refuse d'appliquer l'austérité d'Etat aux campinois et au personnel communal. Elle prendra ses responsabilités. Elle proposera de toute façon un nouveau vote d'un budget conforme. Je vous tiendrai dès que possible au courant de la date de ce conseil.

Ce soir, je ne vous propose donc pas un débat. On y reviendra évidemment dans un conseil municipal. Mais je voudrais solennellement protester sur le fait que le gouvernement face à nos demandes légitimes et à celles de plusieurs collectivités d'avoir des rencontres et de pouvoir discuter des budgets, a une attitude complètement autiste. Nous avons demandé depuis des semaines l'ouverture de discussions. Le gouvernement, le premier ministre ont tout aussi bien refusé de recevoir les Maires que les associations nationales d'élus. Vous aurez peut-être pu voir sur Canal + comment, après avoir demandé aux manifestants de désigner une délégation de six personnes susceptibles d'être reçues par un représentant du premier ministre, cette délégation a été tout simplement arrêtée au milieu de la rue par un cordon de CRS. C'est un jour où ils n'étaient pas en grève ! Nous avons donc eu portes closes.

Le mépris et l'autoritarisme ne régleront rien. Tous les besoins de financement des collectivités que nous sommes fondés à débattre avec nos concitoyens restent entiers et deviendront chaque fois plus incontournables. Voilà ce que je voulais dire ce soir. On aura une séance complète avec un conseil municipal qui sera amené à voter un nouveau budget, et donc la date peut être fixée sur demande de M. le préfet ou à mon initiative puisqu'il y a des délais de rigueur. Dès que j'aurai cette date, évidemment cela nous laissera une quinzaine de jours pour nous préparer, je vous l'indiquerai le plus vite possible. »

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

1

Périmètre d'intervention foncière dénommé «Place Lénine »

1 - Approbation de la convention de portage foncier à intervenir entre la Ville de Champigny sur Marne et le SAF'94, concernant les lots n° 16 et 7 appartenant à Monsieur BRUNET Patrick et Madame WATTINNE Donatienne dépendant de la copropriété sise 10 avenue Carnot, cadastrée section AX n° 27 pour 266 m², inclus dans le périmètre d'intervention foncière « Place Lénine ».

2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) de signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

3 – Moyens de financement.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. CHARLES

Entrée en séance de Mlle KASSOU à 20h40

Intervention de M.FUCHS

« Je voudrais simplement souligner rapidement que je ne suis pas opposé du tout à ce type de démarche. Je comprends très bien que, dans le cadre d'un plan, la municipalité veuille constituer une réserve foncière. C'est tout à fait normal et justifié. Je regrette que nous n'ayons toujours pas de précisions. Nous avons discuté plusieurs fois, a dit M. CHARLES, mais ce qui sera fait dans le cadre de ce programme n'est toujours pas précisé. J'attends des précisions pour me prononcer favorablement. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Juste pour justifier notre vote. N'ayant pas effectivement de projet, comme l'a dit M. FUCHS, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Intervention de M. SCHMITT

« Comme mes collègues, on ne sait pas du tout où l'on va. C'est un dossier, vous dites, depuis une dizaine d'années. Moi, je dirais depuis une bonne dizaine d'années. Vous entretenez non pas le suspens mais on n'avance pas sur ce dossier alors que le centre ville a vraiment besoin d'être revu et corrigé en urgence. Comme on ne sait pas du tout où l'on va, nous aussi, nous nous abstiendrons. »

Entrée en séance de M. BESNARD à 20h45

Intervention de M. CHARLES

« Je ne me suis pas permis pour ne pas vous imposer une lecture trop fastidieuse de prendre connaissance devant vous de tout le rapport. Il est quand même indiqué que le cadre de cette étude et de cette intervention se situe dans un périmètre qui intègre des actions qui ont déjà été présentées ici sur la ZAC des Bords de Marne et bien sûr sur le périmètre Union-Jaurès qui fait l'objet d'un concours dont nous aurons ici à prendre connaissance au cours du printemps. Pour ce qui concerne la place Lénine, évidemment, notre collègue M. FUCHS note bien qu'il s'agit de faire de la réserve foncière. Dans son intervention, j'y vois une réponse tout à fait intelligente dans le sens où ces capacités que nous nous donnons aujourd'hui encore d'élargir nos acquisitions foncières vont nous donner la possibilité, via l'étude en cours et qui a été confiée à un cabinet dont nous avons ici identifié le nom et les compétences, de nous permettre certainement, peut-être pas précisément sur cet élément foncier mais sur d'autres dont nous avons déjà eu ici à évoquer l'acquisition au cours de nos débats, d'intervenir sur des propositions qui, dans leur globalité, montreront où nous pouvons aller sur la place Lénine et de manière plus singulière et plus particulière là où nous pouvons commencer à intervenir. Je pense que chacun de nos collègues a bien compris qu'il ne s'agit nullement de maîtriser l'ensemble de la place mais de n'intervenir qu'à l'issue de cette maîtrise. Il s'agit bien d'avoir une étude globale et, au sein de cette étude qui donnera des perspectives, de mettre en débat avec notre assemblée et bien évidemment avec la population, de détacher progressivement des phases opérationnelles pour répondre aux objectifs que nous avons déterminés à l'époque. C'est pareil, je ne vais pas les énumérer ce soir. Chacun a bien en mémoire ce qui concerne le développement économique, le développement d'une offre de logement diversifiée, le renforcement de l'offre commerciale, un travail sur les espaces publics dont certaines particularités ont été présentées en lien avec les Bords de Marne, en lien aussi avec - je pense que chacun ici en percevra tout l'intérêt - cette démarche dans le cadre du centre ville qu'a notée notre collègue M. SCHMITT.

Je ne vais pas enlever au Maire des propos qu'il aurait envie de tenir sur l'arrivée probable de stations de métro mais je ne manque pas de penser que cela aura un impact sur l'aménagement de la place Lénine. »

Intervention de M. le Maire

« Vous avez tous pu constater, - c'est pour vous dire comment on va travailler désormais sur ces sujets - que le gouvernement et la région se sont mis d'accord sur un compromis que l'on peut estimer ici très positif. En effet, il prend en compte, dans le métro automatique à venir qui se précise peu à peu davantage, l'ensemble des demandes que nous avons portées dans ce conseil municipal mais également avec les habitants et aussi avec l'association Orbival, aux côtés du conseil général, que nous avons portées avec les Maires des villes voisines, eh bien ces objectifs se précisent. Evidemment il y aura encore des choses plus détaillées le 30 mars mais nous avons les deux gares que nous demandions. L'une à Champigny, l'Etat met encore sur ses cartes Champigny le Plant, il s'agit bien de la Nationale 4 c'est-à-dire à la place du garage municipal. Et l'autre se situe sur la ligne Eole, à la limite des communes de Bry, Villiers et Champigny. Nous sommes donc, sur cette étape, très satisfaits. C'est encourageant par rapport à notre mobilisation. Il est évident que ce sont des aspects qu'il faudra prendre en compte dans notre conception de la place Lénine, même si ce n'est pas dans les 400 mètres de la gare. On est quand même à un kilomètre. Ce sont des choses qui se discutent, y compris dans les contrats de développement territorial que nous aurons à signer avec l'Etat. Voilà ce que je voulais signaler à cette occasion.

Je pense que tous ceux qui souhaitent se réjouir - et nous étions de toutes opinions dans cette affaire- trouveront le moyen de le faire avec l'association Orbival dans un premier temps et puis, bien sûr, le conseil sera amené à retravailler toutes les conséquences parce que l'arrivée de deux gares du métro automatique qui s'appelle Grand Paris Express désormais joue un rôle essentiel pour la ville. C'était, vous vous en souvenez tous, une des demandes des Rencontres citoyennes et là nous pouvons être satisfaits d'une très belle avancée. Beaucoup de questions persistent mais on ne va pas les aborder ce soir, sur les financements, sur justement ces contrats de développement territorial, sur l'impact sur le développement de la ville aussi bien en matière d'emploi que de logement, que sur toutes les questions de rabattement qu'il faudra discuter. Ce n'est pas l'objet ce soir. Mais il est évident que ce sont des données plus favorables pour réfléchir y compris à l'hyper centre sur lequel nous avons une décision à voter dans un instant. »

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

35 votes pour dont 7 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)

10 abstentions

(Groupe UMP – Groupe Divers droite – Groupe « La passion de Champigny - Centristes et républicains » – Gauche citoyenne/ Europe écologie)

2

Projet de Rénovation Urbaine du Bois l'Abbé

Constat de la désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section DO n°87 a d'une superficie de 636 m² et DO n°87 b d'une superficie de 1347 m², formant une partie du terrain d'assiette de l'avenue Boileau, telles que délimitées par le plan annexé.

Cession au profit de la SADEV'94 des parcelles susmentionnées moyennant l'euro symbolique.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) de signer l'acte à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.

Imputation de la recette

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

Rapport présenté par M. GUERRIER

Entrée en séance de Mme ITTAH à 20h50

Intervention de M.FUCHS

« J'étais à la troisième commission et j'avais agréé en quelque sorte mon avis d'un certain nombre de questions. On m'avait dit qu'il m'y serait répondu. Je les repose. Céder des terrains, on l'a déjà fait dans le cadre de la rénovation des Mordacs. Généralement, il s'agissait de parcelles de quelques mètres carrés. Ici, il s'agit de près de 2.000 m². Je voudrais savoir s'il a été fait une estimation de la valeur par les Domaines. Je ne suis pas contre le fait que l'on cède ces terrains pour l'euro symbolique à la SADEV. Cela me paraît tout à fait normal si, comme cela se passe généralement, la SADEV fournit des compensations. Et ce que je voudrais connaître, c'est justement la valeur des terrains et ce que la SADEV nous apporte en compensation. »

Réponse de M. GUERRIER

« Dans la convention ANRU, il est prévu la rétrocession de ces terrains à l'euro symbolique pour la raison suivante. Il s'agit là d'une voie publique qui est déclassée, qui est remise à l'euro symbolique à la SADEV qui est l'aménageur décidé par la ville. Charge à la SADEV de remettre ces terrains en état, de retravailler l'ensemble des réseaux qui sont dessus et de livrer les terrains pour la construction de logements dans des conditions normales. La compensation qui est prévue dans le cadre de l'ANRU, c'est la concession à l'euro symbolique mais à charge pour l'aménageur de réaliser l'ensemble des travaux qui permettent de rendre un terrain constructible et de le vendre au bailleur. Cela fait partie des équilibres budgétaires de l'ANRU. Cela a été fait sur les Mordacs y compris avec Paris Habitat sur des parcelles bien plus importantes que celle que vous soulignez. On a effectivement vendu à Paris Habitat des parcelles importantes que l'on avait acquises à l'euro symbolique pour permettre la reconstruction de ce qui est en cours de chaque côté de l'avenue du 11 novembre. Cela fait partie de l'équilibre budgétaire, cela fait partie des conventions ANRU. Il y a eu effectivement des débats avec Paris Habitat sur ces questions de valorisation mais aujourd'hui chacun s'accorde à reconnaître, y compris les Domaines qui ont bien sûr évalué ces terrains, que la valeur des terrains compensent les frais d'aménagement existant pour remettre ces terrains en état et les rendre constructibles. »

Intervention de M. le Maire

« Il faut vous référer à la convention ANRU du quartier pour avoir les équilibres que vous recherchez. Ils sont détaillés. Ce remembrement d'ailleurs est absolument indispensable. Quelquefois, l'OPAC de Paris, Paris Habitat aujourd'hui, le remettait en cause. Cela rend quasiment impossible les démolitions- reconstructions. Si l'on commence à se vendre les terrains à une valeur marchande, on n'est plus dans l'esprit de l'ANRU. On vous fournira donc la convention ANRU dans son ensemble, ou vous l'avez encore. C'est assez massif mais vous y trouverez toutes les balances concernant aussi bien les terrains que les frais de remise en état, que les réseaux, etc. C'est complexe. Quand vous déplacez une rue, vous déplacez les réseaux aussi. C'est une très grosse négociation. C'est pour cela que l'on a mis des mois pour aboutir et on n'est pas complètement au bout. »

Intervention de M.CHARLES

« Je veux simplement ajouter que la revente des charges foncières, comme cela a été évoqué par M. GUERRIER, au bénéfice d'un maître d'ouvrage se fait sur la base d'un bilan. Dans ce bilan, ces charges foncières permettent de supporter entre autres l'acquisition du terrain mais doivent bien sûr déboucher, comme il s'agit de logement encadré, de logement social, sur une construction qui va elle-même permettre de pratiquer des niveaux de loyers agréés dans le cadre de la convention ANRU que le Maire vient de rappeler. A aucun moment, il n'y a un échange de terrain qui se fait à une valeur autre que celle fixée initialement dans la convention. Tout est scrupuleusement défini dès l'origine de la convention comme l'a rappelé M. le Maire. On ne peut s'écarter à la fois des charges mais aussi des reventes qui permettront à l'arrivée d'avoir un bilan équilibré et de sortir au niveau des loyers qui sont conventionnés par l'Etat. Il n'y a pas de possibilité, il ne s'agit pas d'accession à la propriété, de vente sur le secteur marchand. Il s'agit d'une convention qui, dès l'origine, a été établie sur cette base avec, comme l'a rappelé le Maire, la charge des réseaux, des terrains et de leur remise en état. »

Intervention de M.FUCHS

« Je vous remercie pour ces points d'information. J'attends donc les documents. Je regrette simplement que, ayant posé la question en commission, il ait fallu que je la repose en conseil municipal. On aurait gagné du temps. Je vous remercie d'avoir fourni un certain nombre d'informations. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

3

Projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé – Participation pour voirie et réseaux sur le secteur du square Goujon :

- Fixation de la part du coût des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers sur le secteur du square Goujon à 384 093 €
- Fixation du montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 78 €
- Détermination des propriétés concernées.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par Mlle KEITA

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

4

Création d'un réseau d'eaux usées rue de l'Abreuvoir – Demandes d'aides financières

Coût global de l'opération estimé à 1 000 000 € TTC.

Aides financières estimées à 326 250 € (hors subvention de suivi animation et pour travaux de mise en conformité des riverains) à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- une subvention de 30 % du montant HT des travaux pour la création du réseau d'eaux usées, et

- un prêt à taux 0 sur 15% du montant HT des travaux pour la création du réseau d'eaux usées.

- des subventions de suivi animation et pour les travaux de mise en conformité des riverains correspondant à 35% du montant TTC de la facture de l'étude.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de solliciter des aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de signer tout document utile à cet effet.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. LECUYER

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5

Approbation de la convention habilitant le SIPPAREC à accompagner la Ville dans la valorisation de ses actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de signer ladite convention.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective - Enfance – Petite Enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA

Intervention de M. CHEVALIER

« Monsieur le Maire, à plusieurs reprises, nous vous avons encouragé à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments recevant du public et donc nous sommes ravis qu'aujourd'hui vous proposiez de récupérer au travers du SIPPAREC les C2E. C'était l'objet de la tribune que nous avons faite en janvier 2011. Nous sommes de nouveau très ravis que vous suiviez enfin, et pour une fois, nos conseils.

Pourtant cette délibération pourrait être plus complète si vous nous confirmiez, sauf erreur de ma part, que vous affichez bien dans les bâtiments qui reçoivent du public le DPE. Vous savez que maintenant tous les agents immobiliers, pour la location comme pour la vente, affichent ces diagrammes. Par ailleurs, nous souhaiterions savoir sur quels bâtiments vous envisagez de faire les travaux, les gains que vous pouvez en espérer et donc le nombre de C2E que vous allez récupérer. Je suppose que, malgré tout, vous n'allez pas signer une convention avec le SIPPAREC si vous n'avez pas fait un audit global de ces bâtiments pour savoir ce que vous pourriez donner comme travaux visant à l'économie d'énergie au SIPPAREC. Merci de répondre à ces questions. »

Intervention de M. le Maire

« Premier mot, d'abord, c'est que nous n'allons pas afficher parce que nous ne vendons pas les équipements communaux. Effectivement, les performances qui pourront être obtenues pourront être publiées sous les formes appropriées. Nous ne sommes pas dans une réglementation concernant les marchands de biens. C'est un progrès évidemment du point de vue des négociations. Ensuite, l'aide que l'on attend du SIPPAREC, c'est justement de nous apporter un certain nombre d'éléments associés, je pense, qui nous permettent de prioriser les équipements. »

Intervention de M. FAUTRE

« Effectivement, je ne peux pas vous dire quelle est la nature des travaux qui seront opérés. Il y a un travail préalable et de ce point de vue l'aide du SIPPAREC est importante car il a au sein de son personnel un certain nombre d'ingénieurs qui nous permettent de récupérer ces certificats d'énergie. Vous savez qu'ils vont servir à abonder une espèce de bourse. Cette bourse permettra de récupérer de l'argent. On est aussi engagé par ailleurs avec le SIPPAREC sur la mise en place des diagnostics, DPE, comme vous le disiez tout à l'heure. Tout ce travail préalable est en train de se faire. Les bâtiments sont importants sur la ville de Champigny. Ce travail préalable est fait avec des experts. Il nous permettra, à partir de ces diagnostics, de déterminer la nature des travaux, bâtiment par bâtiment. Je ne peux pas vous dire, là tout de suite, exactement les travaux qui seront opérés dans le temps, bâtiment par bâtiment. En tout cas, un travail préalable est fait qui est absolument nécessaire. »

Intervention de M. le Maire

« Nous serons donc placés pour échanger, comme cela a été dit, des financements qui accompagnent ces mises aux normes d'un certain nombre de bâtiments et surtout l'amélioration de leurs performances. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Vous n'avez pas répondu à mes questions. C'est dommage. Je pense qu'une ville de 75.000 habitants, avec le nombre de bâtiments communaux, lance une délibération avec le SIPPEREC mais ne sait pas ce qu'elle va faire. Je suis assez surpris. Quand j'ai fait référence aux agents immobiliers, c'était simplement pour dire qu'eux le faisaient. Vous êtes tenus par la loi d'afficher les consommations des bâtiments. Vous devriez les avoir affichées depuis plusieurs années. »

Intervention de M. le MAIRE

« C'est dans le sens d'aboutir à ces résultats que nous engageons le travail. Vous savez, il y a un certain nombre de lois malheureusement, c'est l'un des problèmes du Grenelle de l'environnement, qui se sont accumulées. Cela fait l'objet de débats à l'Association des Maires de France. Si vous prenez d'autres domaines comme les ascenseurs, l'accessibilité des personnes porteuses de handicap, il y a un travail de normes qui est en train de se faire, qui est légitime, qui est considérable mais qui n'est pas accompagné des moyens, aussi bien des moyens de référentiels souvent que des moyens financiers. Au fur et à mesure que nous nous éloignons de la signature du Grenelle, nous nous apercevons que, dans de nombreux domaines comme dans celui-là d'ailleurs, on nous laisse nous débrouiller tout seuls. Nous ne sommes pas partisans du tout ou rien, donc nous nous engageons. Mais, pour vous répondre ce soir alors que vous voyez bien que l'on est dans la phase d'un travail qui s'engage, pour vous dire ce soir quels sont les bâtiments prioritaires et dans quel ordre on va travailler sur eux, on ne peut pas vous donner une réponse évidemment. Cela ne veut pas dire que l'on ne sait pas de quoi l'on parle. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

6

Permission générale d'occupation du domaine public de la Ville par les ouvrages de distribution d'eau potable du SEDIF.

Commission concernée :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par M. FUCHS

Intervention de M. CHEVALIER

« Ce n'est pas du tout sur le fond. Cela ne modifiera pas notre vote qui sera favorable. C'est sur la forme. Sachant que nous sommes le 2 février, Veolia a pris le contrat au 1^{er} janvier. Je voulais savoir s'il n'y avait pas un risque que Veolia n'ait pas pu faire certains travaux ou qu'elle n'ait pas envoyé des factures pour récupérer l'assainissement puisque l'on a dépassé la date depuis un mois et deux jours. Sachant quand même que cette convention qui a été signée par Veolia et le SEDIF, et qui devait être signée, c'est la délibération 7/, aussi par la ville, a été signée au mois de novembre par les deux autres et la ville ne l'a pas signée encore. Je m'en étonne. Mais cela ne change pas notre vote favorable sur les deux délibérations. »

Intervention de M. CHARLES

« Excusez-moi, nous sommes deux délégués du SEDIF dans cette salle, M. CHEVALIER. On vous rappelle qu'il y a 144 communes partenaires au sein du Syndicat intercommunal de distribution de l'eau potable en Ile de France, que toutes ces communes sont appelées, selon l'agenda proposé par le SEDIF, à se prononcer sur ce type de délibération. Je n'ai pas le calendrier des autres conseils municipaux des 144 communes. Je veux supposer qu'elles le font progressivement les unes après les autres. Bien évidemment, on a pris toutes dispositions pour que le Syndicat des eaux fonctionne normalement. Votre observation, franchement, est un peu curieuse. Comme si on allait laisser les campinois sans service de l'eau alors que nous sommes nous-mêmes une commune active au sein du Syndicat. On a déjà eu à l'évoquer ici. Il ne s'agit pas de désertier quoi que ce soit. C'est une DSP, le Maire l'a rappelé. Elle est menée à bien par le délégataire, dans le cadre aussi de l'accompagnement politique mené par l'ensemble des communes adhérentes et nous en sommes. Il n'y a pas de défaut, M. CHEVALIER. Ne voyez pas des malices là où il n'y en a pas. C'est un peu pénible. »

Intervention de M. le Maire

« On ne va pas pouvoir coordonner, vous imaginez, le rythme de chacun de nos partenaires qu'il soit un syndicat, une association, un partenariat dans des tas de domaines. On n'est pas toujours prêt le premier jour des possibilités ouvertes par le principe. Vous imaginez ce que cela voudrait dire du point de vue de l'élasticité du calendrier des assemblées ? Nous sommes entre le 1^{er} janvier et la fin du mois. Le processus est en marche. Il y aura de toute façon continuité du service. Nous mettons en forme les choses dans des délais tout à fait normaux. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

7

Convention relative à la facturation et au recouvrement de la redevance d'assainissement communale à intervenir entre le SEDIF, la société Véolia Eau d'Ile de France SNC et la Commune de Champigny sur Marne.

Approbation de la convention et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de la signer ainsi que tout document y afférent.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. LECUYER

ADOPTE A L'UNANIMITE

8

Avenant n°2 au marché de maintenance globale et gestion des installations d'éclairage public, d'éclairage des stades, d'illuminations et de signalisation lumineuse tricolore pour les années 2009 à 2013.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Commission concernée :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l’espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par Mme ITTAH

Intervention de Mme RONDEAU

« Je voulais simplement poser une question. Par rapport aux moins-values, il n'y a pas de problème. Mais par rapport à l'établissement Prunevieuille, je voulais savoir s'il n'y a pas d'autres sociétés. Depuis des années, on a la même société. On n'a pas de proposition d'autres sociétés ? Je vous pose la question. »

Réponse de M. FAUTRE

« Mme RONDEAU, la commission d'appel d'offres est constituée de l'ensemble des représentants du conseil municipal, de la majorité et de l'opposition. J'invite votre collègue assise à côté de vous à vous donner les éléments. C'est systématiquement un appel d'offres. Ce marché dure 4 ans. Tous les 4 ans, un appel d'offres est lancé. Nous votons ici au conseil municipal sur le principe. Il y a un appel d'offres, les entreprises répondent. Dans ce cas précis, on se fait, je crois, aider par un bureau d'études. On acte ensemble. Je crois savoir que la dernière fois que l'entreprise Prunevieuille a été retenue en commission d'appel d'offres, vos collègues étaient présents. Je ne sais pas pourquoi vous posez cette question. C'est Prunevieuille qui a été retenu dans le cadre d'un appel d'offres tout à fait favorable. Il n'y a pas eu de problème lors de la commission d'appel d'offres où a été désignée l'entreprise Prunevieuille. »

Intervention de M. le Maire

« C'est ainsi pour toutes les commissions d'appel d'offres. Vous avez peut-être remarqué que la ville avait autrefois un marché au niveau des automobiles avec Renault. Aujourd'hui, Citroën a fait une offre plus intéressante et nous travaillons avec Citroën. Nous fonctionnons ainsi. Pendant un certain temps, c'était Renault qui était le plus intéressant. Un jour, cela a été Citroën. Voilà, je vous ai donné la réponse. En matière d'éclairage, il se trouve que c'est encore Prunevieuille qui est le plus intéressant, selon l'avis de vos collègues y compris puisqu'ils étaient unanimes. »

Entrée en séance de Mlle LE LAGADEC à 21h15

ADOpte A L'UNANIMITE

9

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger en qualité de représentants de la Ville de Champigny sur Marne au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte « Marne Vive ».

Commission concernée :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l’espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par M. LECUYER

Candidats présentés pour la majorité municipale :

- **Titulaire : M. LECUYER**
- **Suppléant : M. LAMBERT**

M. le Maire fait un appel aux autres candidatures

Pour le groupe UMP, Mme RONDEAU propose :

- **en qualité de titulaire : elle-même**
- **en qualité de suppléant : Mme BERCHERY**

Il est procédé au scrutin public à main levée.

Les candidatures de M. LECUYER et de M. LAMBERT ont obtenu 39 voix (« Ensemble, agir pour Champigny - liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » –Gauche citoyenne/Europe écologie)

Les candidatures de Mmes RONDEAU et BERCHERY ont obtenu 5 voix (groupe UMP)

Le groupe Divers droite et le groupe « La Passion de Champigny- Centristes et républicains » se sont abstenus (4 voix)

**M. LECUYER est ELU en qualité de titulaire
M. LAMBERT est ELU en qualité de suppléant**

DIRECTION DE LA SOLIDARITE

10

Nouvelle convention fixant les relations de coopération entre la Ville de Champigny sur Marne et le Centre Communal d'Action Sociale pour les trois prochaines années 2011 -2012 - 2013.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant délégué de la signer.

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. GASCARD qui précise que M. JEANNE à la commission des finances a souhaité avoir pour le conseil municipal le détail des comptes du CCAS : 011-012-65 et la nature des recettes (afin de permettre un examen plus affiné dans le cadre de la commission).

Il a également demandé à avoir le budget primitif et le compte administratif du CCAS.

La réponse a été transmise ce soir à M. JEANNE. Elle est tenue à la disposition des conseillers qui la souhaiteraient.

Le CA 2009 et le BP 2010 du CCAS ont également été remis à M. JEANNE.

M. GASCARD précise qu'il se tient à la disposition de tout conseiller municipal qui souhaiterait des informations complémentaires sur le CCAS.

Intervention de M. JEANNE « M. GASCARD, nous vous convierons à la prochaine commission des finances où l'on travaillera sur le dossier. Merci. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

11

Adoption des tarifs de mise à disposition des centres de vacances à divers organismes pour 2011.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ZELIOLI qui précise que M. JEANNE à la commission des finances a souhaité avoir communication d'un état du patrimoine communal (hors territoire de Champigny) avec si possible valorisation comptable.

Un état concernant les centres de vacances et faisant apparaître leur surface lui a été communiqué ce soir.

Il est tenu à la disposition des conseillers qui le souhaiteraient.

Il a été par ailleurs précisé à M. JEANNE en commission qu'un travail sur la valorisation comptable du patrimoine allait débuter en 2011 en collaboration avec la trésorerie municipale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

12

Approbation de la convention de financement pour l'acquisition d'aides techniques (prothèses auditives) au bénéfice d'un agent titulaire reconnu travailleur handicapé, mesure appropriée et préconisée comme telle par la médecine préventive et professionnelle pour permettre le maintien dans les fonctions.

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité/Action sociale, Prévention/Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

1^{ère} commission : Finance/Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles Technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA qui précise que M. JEANNE à la commission des finances a souhaité savoir si comme dans le privé les cotisations sociales étaient allégées pour les salariés COTOREP du secteur public.

Réponse : Dans le public, l'emploi de personnes handicapées n'implique pas un allègement des cotisations mais un allègement de la contribution annuelle au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique si le quota de 6 % des personnes handicapées n'est pas atteint.

Pour information, le taux pour la commune est de 4,71 % (ce qui est conforme à la moyenne des communes)

Intervention de Mme RONDEAU

« Je voulais voter pour. Notre groupe va voter pour, il n'y a pas de problème. Je voulais savoir si, en dehors de ce cas, quand il y a d'autres problèmes pour d'autres personnels, si c'est valable pour d'autres personnes. Je ne parle pas que du handicap. »

Réponse de Mme TERRADE

« S'agissant des salariés reconnus personnels handicapés, bien évidemment la loi s'applique autant que nécessaire. Là, on est dans le cadre de quelque chose de spécifique. La convention a pour but que l'entreprise qui va fournir les prothèses auditives soit payée par la ville à hauteur du delta qui n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale et la complémentaire santé du salarié, de façon à ce que le salarié n'en fasse pas l'avance tout simplement. La ville se fera rembourser après par le Fonds d'insertion des personnes handicapées. Il faut payer d'abord pour avoir la participation. On a d'autres situations qui sont peut-être moins lourdes mais, par exemple, d'agents pour lesquels il faut des installations spécifiques pour travailler sur écran en matière de traitement de texte, et pour lesquelles l'investissement se fait jusqu'à présent hors la sollicitation de cet organisme puisque l'on est sur des montants d'adaptation qui sont extrêmement faibles. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

13

Conditions de rémunération des personnels vacataires recrutés pour les activités du service vacances

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA qui précise que M. JEANNE à la commission des finances a souhaité connaître le montant des salaires des vacataires ainsi que la valeur du pont d'indice.

Réponse : Le point d'indice 100 majoré est à 4,63 €.

Le total des salaires de l'année 2010 pour les vacataires soirées et vacances est de 410 941 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

14

Recensement de la population 2011

Paiement des agents recenseurs

Frais de personnel

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics, Personnel communal Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme TERRADE qui indique que M. JEANNE à la commission des finances a souhaité avoir communication de la liste des agents recenseurs.

Ladite liste lui a été remise ce soir. Il est précisé que le recrutement de chaque agent recenseur a fait l'objet d'un arrêté du maire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

15

Débet concernant le centre municipal de santé Maurice TÉNINE

- Annulation de la délibération du 19 novembre 2008 émettant un avis défavorable à la demande de remise gracieuse sollicitée par le régisseur suppléant pour un montant de 210 €.

- Avis favorable du conseil municipal sur la demande de remise gracieuse déposée par le régisseur suppléant de recettes du centre municipal de santé Maurice TENINE, victime d'une erreur de caisse pour un montant total de 210 € en espèces.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

Rapport présenté par Mme TERRADE

ADOPTE A L'UNANIMITE

16

Vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale « Pour le maintien du service de chirurgie cardiaque du CHU Henri Mondor »

Présentation par Mme PASQUIER

Texte ci-après :

« Le volet chirurgie cardiaque du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS), arrêté le 27 juin 2010, prévoit la diminution de 14 à 10 du nombre de sites autorisés à pratiquer cette discipline afin de doter l'Ile de France « de centres de taille plus significative qu'aujourd'hui, par le regroupement de cette activité dans un nombre de centres plus restreints ». Il projette la suppression du seul service de l'Est parisien, celui du CHU Mondor. Il met en péril la qualité de l'offre de soins de proximité et fragilise le secteur public hospitalier de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.

Le directoire de l'AP-HP s'est prononcé en Novembre 2010 contre cette fermeture et un engagement a été pris de mener un audit de toutes les filières cardiologiques de l'Assistance publique.

Mercredi 19 janvier, lors de l'installation de la Conférence de territoire du Val de Marne, en présence du Maire de Champigny sur Marne, des élus du Département, de ceux de la Région et de la ville de Créteil, des membres de la communauté hospitalo-universitaire, ainsi que de la Présidente de l'Université Paris Est Créteil (l'UPEC) et du Président du pôle de recherches et d'enseignement supérieur (le PRES), Claude Evin, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France (l'ARS), s'est publiquement engagé sur un moratoire et l'ouverture de nouvelles négociations pour le maintien du service de chirurgie cardiaque sur le site du CHU de Mondor.

Or, dans un courrier daté du 26 Janvier 2011, Claude Evin « lève toute ambiguïté » au sujet des propos échangés sur la situation de la chirurgie cardiaque de l'hôpital Henri Mondor à Créteil, le jour de l'installation de la Conférence de territoire. Il réaffirme sa volonté de mettre en œuvre le SROS et indique que la fermeture effective des centres doit être rapide. Claude Evin précise que rien ne justifie un moratoire de cette décision.

Ce recul choque profondément les élus et crée une grande inquiétude tant au niveau des personnels que des malades et des populations.

Le CHU Mondor est le seul service de chirurgie cardiaque de tout l'Est parisien. Il accueille plus de 700 000 Val -de -Marnais et plus de 550 000 Seine et Marnais.

Soucieux de la qualité du service public rendu aux populations, le Conseil municipal de Champigny sur Marne manifeste sa désapprobation vis-à-vis de cette décision de regroupement

Dans le respect de la démocratie sanitaire, et avant toute décision engageant la remise en cause du maintien de ce service, il propose que les représentants de la communauté hospitalo-universitaire du CHU Mondor, de l'ARS, de la Conférence de territoire de santé, de l'AP-HP et des élus du territoire soient rapidement consultés sur cette question et que s'ouvrent des négociations urgentes. »

Examen de l'urgence

Intervention de Mme PASQUIER

« Sur l'urgence de ce vœu, voilà, nous avons appris que le service de chirurgie cardiaque du CHU Henri Mondor est sous le coup d'une décision de fermeture dans le cadre du SROS, schéma régional d'organisation sanitaire. Le 19 janvier dernier, M. EVIN, directeur de l'ARS, s'était engagé sur un moratoire suspendant cette décision. Or, à la fin de la semaine dernière, il est revenu sur cet engagement. C'est ce qui justifie l'urgence de ce vœu ce soir. »

Intervention de M. SCHMITT

« Au niveau de l'urgence, pour ce vœu, vous reprenez une mauvaise pratique qui est vraiment un déni de démocratie à mon avis et un manque de respect par rapport à l'opposition municipale. Quand même l'urgence, ce n'était pas hier que vous avez eu ces informations. On aurait bien aimé quand même que vous nous transmettiez ce vœu avec la liasse du conseil municipal. Je pense que c'est une simple règle de bon savoir vivre au niveau du conseil municipal. Ce n'est pas une exigence trop forte. C'est une pratique républicaine qui honorerait la municipalité. »

Intervention de M. le Maire

« Ecoutez, je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites pour la raison suivante. C'est que M. EVIN ne nous avait pas du tout préparés à la décision finale. Pour avoir été présent, et je reste sur l'urgence, dans les dialogues entre les élus et le représentant de l'ARS, il y avait un engagement. Cet engagement était remis en cause par un courrier daté du 26. Nous l'avons su ce week-end, le temps que cela fasse le tour. Nous ne pouvions pas attendre un nouveau conseil municipal. Nous n'étions plus dans les délais des commissions et des envois. Je plaide moi- aussi pour l'urgence. »

Intervention de M. JEANNE

« Je pense que l'on ne peut pas remettre en cause l'urgence. En revanche, pour aller dans le sens de ce que disait M. SCHMITT, il serait peut-être possible d'envoyer au moins aux présidents de groupe et après charge à chacun de le transférer par mail, ce genre de texte. Ne serait-ce que la veille. »

Intervention de M. SCHMITT

« Peut-être que vous l'avez appris le 26 mais alors, il faut consulter les sites de vos collègues élus communistes d'autres instances où l'on voit déjà des communications à la disposition de tous sur Internet qui datent, qui sont antérieurs au 26. »

Intervention de Monsieur le Maire

« Le problème, c'est qu'il y a un texte du 26 qui lève toute ambiguïté. Nous étions inquiets avant. Là, ce n'est plus de l'inquiétude, ce sont des certitudes. Je vous propose de voter sur l'urgence. Ensuite, nous parlerons du fond qui lui mérite vraiment la mobilisation de tous. »

Vote sur l'urgence

ADOPTE A LA MAJORITE

43 votes pour dont 8 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne / Europe écologie

Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains »

Groupe Divers droite)

5 votes contre (Groupe UMP)

Examen sur le fond

Intervention de Mme PASQUIER

« Sur le fond, je serai brève parce que cette décision de fermeture, me semble-t-il, est d'une extrême gravité. Ce service de chirurgie cardiaque de l'hôpital Mondor est vraiment un service de pointe. Il en existe quatre sur l'ensemble de la région parisienne. Or, celui d'Henri Mondor

rayonne sur tout l'est parisien et couvre donc une grande partie de notre population sur ces soins. Je répète que c'est vraiment un service de pointe. Cela se situe dans la droite ligne de ce que nous avons déjà dénoncé dans cette enceinte récemment, lors du vœu qui a été adopté concernant le PLFSS et la diminution des moyens sur la santé et sur les dépenses de protection sociale et de santé et dans le cadre de la réduction drastique des dépenses de santé remboursées et de diminution de l'offre de soins et ce, d'une façon uniquement, j'insiste sur le fait que c'est uniquement d'une manière comptable et sans effectivement tenir compte des besoins de nos populations. On ne peut pas accepter cette remise en cause de services. Maintenant, tout va être centralisé sur La Pitié- Salpêtrière, avec tous les problèmes que cela peut poser en termes "d'embouteillage" de ce service. Il me semble effectivement très important que l'on puisse protester contre cette fermeture et demander, exiger que cet abandon de service public une fois de plus soit remis en cause. C'est pour cela que nous proposons ce vœu. »

Intervention de M. FUCHS qui se prononce favorablement et fait deux propositions d'amendement

« Sur l'orientation générale du texte, je suis profondément d'accord et je pense que ce texte est absolument nécessaire et qu'il était urgent de le voter, urgent de le présenter au vote de l'assemblée. Je voudrais faire simplement deux propositions d'amendement. Le premier, c'est à la première ligne du dernier paragraphe. Je ne sais pas ce qu'est la démocratie sanitaire. Je dirai : « dans le respect de la démocratie ». Pour moi, il n'y a pas une démocratie sanitaire, une démocratie agricole... Ce terme est superflu et même un peu ridicule.

L'autre point que me paraît important, c'est qu'il est bien mis en évidence le manque que constituera la fermeture de ce service pour les populations et pour les soins. Mais nous sommes aussi dans le cadre d'un CHU c'est-à-dire d'un hôpital universitaire. Je pense qu'il faudrait une phrase, je ne l'ai pas rédigée parce que j'ai eu le texte maintenant sous les yeux, il faudrait rédiger, ajouter une phrase pour dire que c'est aussi une lacune dans la formation des futurs cadres et médecins et dans le développement de la recherche sur le CHU. Je pense que cela devrait être intégré dans notre vœu. Merci. »

Intervention de M. CHEVALIER qui lui aussi exprime son accord et demande que le titre du vœu soit modifié et devienne le vœu du conseil municipal.

« Une fois n'est pas coutume, Monsieur le Maire, on souhaite faire une toute petite modification dans le titre. On voudrait s'associer à la majorité municipale. Le groupe divers droite voudrait s'associer à cette présentation du vœu. »

Réponse positive de M. le Maire

Intervention de M. SCHMITT qui indique que son groupe votera également ce vœu.

« Ecoutez, sur le fond du vœu, on est vraiment sur un sujet d'intérêt général qui ne doit pas être approché par des propos partisans. J'espère que nous n'aurons pas droit comme d'habitude à un déversement, un défolement collectif qui ressemble plus à un meeting qu'à un conseil municipal républicain. Nous sommes attachés aussi, nous pensons que c'est une mauvaise décision que de fermer ce service Henri Mondor. C'est même un mauvais coup pour l'est parisien. On en aura tous besoin peut-être un jour ou l'autre. Potentiellement, il faut toujours se mettre dans cette dynamique. Nous voterons oui pour ce vœu. Si vous voulez transformer l'intitulé en vœu du conseil municipal, on n'y voit aucun inconvénient. Je souhaite simplement qu'il n'y ait pas débordement comme d'habitude dans des prises de parole trop longues sinon je suis aussi à votre disposition pour intervenir pendant un quart d'heure si vous le réclamez. »

Intervention de Mlle LE LAGADEC

« L'Agence Régionale de Santé, dans le cadre de la réorganisation des établissements de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, menace de fermeture le service de chirurgie cardiaque du CHU Henri Mondor de Créteil. La recette est connue, sous couvert de recherche d'efficacité et de synergie, l'Etat organise la casse du service public de la santé. Désorganisation des services, baisse des moyens alloués. Est-il besoin de préciser l'importance de la proximité des services de soins en matière de cardiologie ? Sur un bassin de population de 1,2 million d'habitants, la fermeture du service de chirurgie cardiaque du CHU de Créteil, le seul de l'est parisien, met directement en péril la santé de nombreux Val-de-Marnais et Seine-et-Marnais qui bénéficiaient jusque-là de l'excellence reconnue de ces prestations. Le Parti de gauche condamne le désengagement de l'Etat justifié par une vision comptable de la santé publique qui conduit à l'instauration d'un système de santé à deux vitesses au profit de l'offre de soins privée par nature inégalitaire, apporte son soutien au personnel hospitalier, aux patients concernés mais aussi, comme l'a dit M. FUCHS et je suis d'accord avec votre remarque, aux étudiants et chercheurs des universités Paris- Est Créteil et du PRES dont les programmes et travaux se trouvent menacés par cette fermeture. Et il réaffirme la nécessité de maintenir le service de chirurgie cardiaque du CHU Mondor pour l'égal accès du plus grand nombre à des soins de qualité, fondement du service public de la santé. C'est pourquoi, bien évidemment, nous voterons ce vœu. Merci. »

Intervention de M. DESSEIGNE

« En fait, c'est Mme DUFOUR qui devrait prendre la parole en qualité de présidente du groupe socialiste et de Maire adjointe à la santé mais il se trouve, ce qui est un comble, qu'elle est privée de voix ce soir. Elle m'a demandé de la suppléer.

Les élus socialistes jugent inacceptable le projet de fermeture du service de chirurgie cardiaque de l'hôpital Henri Mondor de Créteil. L'Agence Régionale de Santé d'Ile de France a estimé excédentaire l'offre de soins de chirurgie cardiaque en Ile de France et a décidé d'en supprimer 4 dont plus particulièrement celui dont nous parlons ce soir, le pôle de référence et d'excellence en matière cardio-vasculaire du CHU Henri Mondor reconnu internationalement comme l'un des plus performants de la région parisienne. Le service de l'hôpital Henri Mondor est le seul centre de chirurgie cardiaque du bassin de santé de l'est francilien. Cette fermeture aurait des conséquences lourdes en termes de santé et de santé publique dans un domaine où la proximité et l'accès aux soins contribuent significativement à l'efficacité des interventions lorsque le pronostic vital des patients est engagé. Au-delà de priver de cette spécialité un bassin de population qui représente 1,5 million d'habitants, c'est le profil du CHU lui-même qui s'en trouverait considérablement modifié. La disparition de ce service aurait également des conséquences sur l'enseignement supérieur, la recherche en Val de Marne et la formation des étudiants en médecine. L'annonce de cette fermeture intervient au moment où l'ARS d'Ile de France vient d'installer la Conférence de santé du territoire du Val de Marne dont le rôle est de contribuer, par sa connaissance du tissu local et des besoins de santé des Val de Marnais, à mieux cibler les actions et la politique de santé ainsi que l'offre de soins pour notre territoire. Dans un tel contexte, comment croire que cette pseudo concertation jouerait un rôle de premier plan dans les orientations de l'ARS quand les décisions sont déjà prises ? Que penser d'une telle fermeture lorsque les arbitrages se font sur des logiques de rentabilité économique à court terme, en dépit des besoins des populations, des questions d'égal accès aux soins et à la santé, de la permanence des soins, du maintien du service public alors même que la réduction des inégalités sociales de santé et le rééquilibrage territorial est/ouest de l'offre de soins en Ile de France sont au cœur des enjeux actuels ?

Les élus socialistes dénoncent et s'opposent avec force à la fermeture du service de l'hôpital Henri Mondor. Ils soutiennent l'action pour le maintien du service de chirurgie cardiaque et le

développement du pôle d'excellence cardio-vasculaire du CHU Henri Mondor. Les élus appellent à se mobiliser et appellent en particulier tous les campinois à se mobiliser pour la défense du service public de santé et pour une médecine de proximité accessible à tous. Bien entendu, nous voterons ce vœu. »

Intervention de Mme KENNEDY

« Je partage tout à fait bien entendu l'urgence. D'autant que lundi soir, j'étais auprès des personnels et des syndicats. Ceux-ci venaient d'apprendre, par des entreprises qui livrent du matériel en chirurgie cardiaque qui doit être livré dans deux mois, que l'ARS venait de leur demander de livrer ce matériel à La Pitié Salpêtrière directement et non pas à Mondor. Effectivement, cela a été dit, le CHU Mondor assure des soins pour une population de 1,5 million d'habitants essentiellement des Val-de-Marnais plus de 700.000, des Seine-et-Marnais pour 550.000 mais aussi beaucoup de gens de l'Essonne. Cela a été dit mais je voudrais y insister, c'est quand même le premier service de chirurgie vasculaire de l'AP-HP. C'est le premier service et c'est aussi le premier département de recherche clinique de toute la région parisienne. Il est reconnu sur le plan national et international. D'ailleurs, c'est ce qui vaut que l'on a aussi des professeurs de pointe à Mondor puisque le professeur Laurent LANTIERI, il y a peu de temps, a fait une première mondiale avec la greffe du visage. Cela, ce sont les moyens aussi de Mondor. C'est un projet extrêmement grave bien entendu pour nos populations directement en termes de soins mais aussi sur les questions de recherche puisque ce pôle de chirurgie cardiaque, c'est 30 % des recettes de l'hôpital. Et c'est qui permet à l'hôpital de continuer à vivre. On sait que l'année dernière, par exemple, il y avait 7,5 % d'augmentation des recettes sur ce pôle de chirurgie cardiaque. Ce qui fait que ce qui a été avancé par M. EVIN en termes de rentabilité, de manque de rentabilité, si on s'appuie uniquement sur des chiffres, est complètement faux.

Par ailleurs, au CHU Mondor et à ce service de chirurgie cardiaque sont adossées 4 équipes de recherche. Cela a été dit. C'est vrai que la fermeture de la chirurgie cardiaque va complètement déstabiliser le site et aller progressivement vers la fermeture du CHU. On sait bien que la volonté du gouvernement depuis quelques années, c'est de transformer, de réduire le nombre de CHU et de transformer le CHU Mondor notamment en CHR. Cette décision a été prise sans aucune concertation, alors que le directeur général de l'ARS, M. EVIN, qui a été nommé par le gouvernement et qui applique consciencieusement les directives du gouvernement et la loi AP-HP ne cesse de parler de démocratie participative. Il emploie le terme de démocratie sanitaire —mais c'est la démocratie participative— et en même temps, d'optimisation et d'amélioration de l'offre et de la qualité des soins. C'est complètement en contradiction avec les décisions qui viennent d'être prises. Et dans le même temps, vient d'être mise en place cette Conférence des territoires le 19 janvier. La présidente de cette Conférence a proposé qu'une des premières questions à l'ordre du jour soit cette question de fermeture, en tout cas de projet de fermeture. Cela va également à contrario du discours du gouvernement à propos des métropoles et de la nécessité de créer, de recréer, de rééquilibrer au sein des métropoles.

Cette décision va dans le sens d'une désertification en tout cas de l'est francilien. C'est pour cela que je souhaiterais que l'on fasse un amendement. Pas « de l'est parisien » mais « de l'est francilien ». Là y compris, M. EVIN joue sur les mots.

C'est vrai que la disparition de ce CHU après la disparition du service de chirurgie cardiaque, elle va dans le sens de recentrer encore sur Paris intra-muros l'ensemble des services de santé. Il faut savoir aussi qu'au CHU Henri Mondor est adossée la formation de 80 % des chirurgiens cardiaques de France qui passent par Mondor et par le Master. Egalement, plusieurs projets extrêmement importants sont en train de naître, de voir le jour, à la fois avec Paris Université Val de Marne mais aussi Descartes Marne-la-Vallée, autour de l'institut du

vaccin en lien avec l'institut Pasteur, un institut qui fera énormément de recherche bien entendu. On sait bien que c'est extrêmement important. Et c'est également la mise en place d'une école supérieure de la santé pour la formation et y compris à des métiers qui ont évolué, des métiers autour des questions de la santé.

Lundi s'est mise en place une coordination des personnels, des chercheurs, des médecins et des syndicats, qui interpellent, qui veulent interpellier l'ensemble des habitants, qui veulent interpellier l'ensemble des collectivités locales, qui veulent interpellier la région et demain matin nous irons à la région rencontrer les élus. Egalement, l'ensemble des élus. Il faut savoir que les parlementaires, l'UPEC, la faculté de médecine, le conseil de l'ordre des médecins du Val de Marne, l'association du SAMI 94 se sont déjà élevés contre cette décision. Le ministre M. BERTRAND a été interpellé début janvier. Il a été réinterpellé par tous les partenaires depuis lors. C'est silence radio. La coordination a décidé de faire du 10 février, entre 11 h 30 et 14 heures, un moment très important pour lever le ton et mobiliser l'ensemble des campinois et des Val- de- Marnais sur cette question de fermeture. »

Intervention de M. JEANNE

« Je vais être assez bref. Simplement, pour reprendre bien évidemment, comme le disait M. CHEVALIER, je pense qu'il y aura unanimité sur ce vœu et donc ce sera un vœu du conseil municipal. Il y a d'ailleurs unanimité de l'ensemble des parlementaires du département pour défendre le maintien de ce service au sein d'Henri Mondor. Je pense que l'on est tout à fait dans le cadre de notre rôle d'élus locaux de défendre un service public pour l'ensemble de nos concitoyens. Et comme l'a rappelé fort justement Mme KENNEDY, il est bien évident que cela concerne 1.500.000 personnes. Cela va bien au-delà du Val de Marne. Il faut intégrer cela. On votera bien évidemment ce vœu.

Simplement, compte tenu de la façon dont les choses ont été présentées ce soir dans le cadre de l'urgence, il aurait été bon d'avoir une petite note complémentaire explicative. On voit que certains ont eu le temps de préparer le vœu. Pour mieux comprendre les raisons qui ont conduit M. EVIN, hormis la question de la rentabilité évoquée par Mme KENNEDY, à faire le choix spécifiquement de Mondor. Cela aurait été utile d'avoir plus d'informations. Mais bien évidemment, on est totalement favorable à votre vœu qui se fait donc au nom de l'ensemble du conseil, je pense. »

Intervention de M. le Maire qui soumet au vote le vœu modifié, prenant en compte les différents amendements proposés :

- vœu présenté par le conseil municipal
- aux 1^{er} et 6^{ème} alinéas « l'est parisien » est remplacé par « l'est francilien »
- un 7^{ème} alinéa est ajouté :

« Cette fermeture déstabiliserait la recherche et les formations universitaires de l'université Paris XII et du PRES Paris -Est »

- au dernier alinéa, le terme « démocratie » remplace celui de « démocratie sanitaire »

Vote sur le fond

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses

- **M. CHEVALIER** rappelle l'engagement pris en ce qui concerne la ZAC des Simonettes pour un recul à 8m des limites par rapport aux habitations.

Il fait référence à un plan de bornage où ces 8m ne seraient pas respectés et demande le respect de l'engagement pris.

- **Mme RONDEAU** fait référence à une pétition diffusée dans son quartier et intitulée « Pour l'égalité des chances dans nos quartiers contre le double discours de l'Etat ! »

Elle s'étonne que l'association à laquelle elle appartient ne soit pas nommée et ne soit pas sollicitée pour donner son avis.

Monsieur le Maire prend note des deux questions diverses posées à laquelle il sera répondu.